
COMMUNE D'ATTERT



A Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil communal d'ATTERT.
Conformément aux articles L2223-2 et L2223-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu en la Maison communale, salle des réunions du Conseil communal, Voie de la Liberté, 107 à 6717 ATTERT, **le vendredi 22 février 2019 à 19 heures.**

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
2. Prise d'acte des déclarations d'appareusement des Membres du Conseil communal.
3. Désignation des représentants de la Commune au sein des intercommunales, services, unions, commissions et autres diverses assemblées/organes supra communaux.
4. Renouvellement de la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) – Lancement de la procédure.
5. Confirmation de l'adhésion du pouvoir organisateur d'Attert au Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces - Désignation des représentants à l'Assemblée générale du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces.
6. Octroi d'un subside au Service de Remplacement pour les Agriculteurs de la Province de Luxembourg (ASBL SEREAL).
7. Quote-part financière 2018 et 2019 de la Commune d'Attert dans les actions de la Maison de l'Eau.
8. Subside à la Fabrique d'Eglise Protestante Luthérienne du pays d'Arlon pour l'exercice 2019.
9. Abonnement obligatoire aux portails numériques du CECP - Cotisation 2019.
10. Rénovation énergétique de bâtiments communaux – Approbation de trois conventions relatives à l'octroi d'un prêt « CRAC » dans le cadre du financement alternatif d'investissements économiseurs d'énergie – UREBA II.
11. Vente d'une parcelle communale sise à Heinstert, route de l'Ermitage, cadastrée 2^{ème} division, section A, n°1566K2 – Approbation de l'acte de vente.

SÉANCE À HUIS-CLOS

12. Traitement de compensation alloué à deux mandataires communaux pour perte de revenus.
13. Ratifications de désignations de personnel enseignant temporaire.
14. Personnel enseignant primaire - Prise d'acte et acceptation de la démission d'un Maître de religion catholique.
15. Personnel enseignant - Prise d'acte et acceptation de la démission d'une institutrice primaire.
16. Personnel enseignant - Prise d'acte et acceptation de la démission d'une institutrice primaire.
17. Projets de développement économique – Discussions.

Pour le Collège communal,

Par ordonnance :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,


Ch. VANDENDRIESSCHE


J. ARENS

